

Le Volant Stéphanois vous souhaite la bienvenue ! Le comité du club espère que vous apprécierez la pratique du badminton telle que nous la proposons, c'est à dire dans une ambiance conviviale et décontractée. Pour vous aider à apprécier votre sport dans les meilleures conditions, vous trouverez quelques règles et recommandations ci-dessous.

COTISATION ANNUELLE :

- Adultes loisir (à partir de 15 ans) : **50 euros + 1 ère boîte de volant plastique gratuite.**
- Adultes Fédération (à partir de 15 ans) **100 euros + 1 ère boîte de volant plume gratuite.**
- Enfants moins de 15 ans loisir : **35 euros + volants fournis.**
- Enfants moins de 15 ans Fédération : **90 euros + 1 ère boîte de volant plume gratuite.**
- Possibilité de payer en deux fois (fournir les chèques à l'inscription)
- L'assurance loisir **obligatoire** est incluse dans la cotisation et **n'est valable que dans nos locaux, sous réserve de la fourniture d'un certificat médical.**

Des volants seront proposés par le club, à leur prix d'achat en nombre, pour renouvellement

- **HORAIRES :** sous réserve de disponibilité du gymnase par la Mairie de St Etienne de Tulmont.

- Enfants : **Le mardi de 18h à 22h30 (Pas d'encadrement)**
Le vendredi de 18h00 à 19h30 (Séance encadrée)

- Adultes : **Le mardi de 18h à 22h30**
Le mercredi de 20h30 à 22h30
Le vendredi de 17h30 à 19h30 (Seulement pendant les vacances)
Le dimanche de 9h30 à 13h00 (Séance encadrée suivant calendrier)



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Le club est un lieu de rencontre sportive dans lequel sont favorisés la convivialité, le respect d'autrui et l'esprit sportif. En cas de manquement à l'une de ces valeurs fondamentales, la direction se réserve le droit de refuser l'accès au club et à ses installations.

Article 2 : Tout adhérent doit se présenter sur un cours **dans une tenue adéquate à la pratique du badminton**. Il doit posséder notamment des chaussures de salle adaptées non marquantes, pour éviter les traces de semelles sur le sol.

Article 3 : **Durant le créneau enfant, les parents doivent signaler l'arrivée et le départ de leur(s) enfant(s) aux encadrants du Club. Les enfants sont tenus de rester à l'intérieur du gymnase pour raison de sécurité. Hors créneau enfant encadré, la présence d'un adulte responsable est obligatoire.**

Article 4 : Les enfants sont acceptés à partir de 10 ans et dans la limite des places disponibles.

Article 5 : Les vestiaires ne peuvent être utilisés que durant la période de jeu. La direction du club conseille fortement à ses adhérents de ne laisser aucun bien de valeur dans les vestiaires. La responsabilité du club ne peut, en aucun cas, être engagée en cas de vol ou dégradation.

Article 6 : En cas d'affluence (plus de personnes par rapport aux possibilités des cours), il faut assurer une rotation raisonnable sur les terrains. La direction a tout pouvoir pour faire appliquer ce règlement et notamment celui d'exclure les personnes qui ne le respectent pas.

Article 7 : Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du club sous peine d'exclusion immédiate.

Article 8 : Le règlement intérieur est susceptible d'être modifié à tout moment par le bureau.

Pour toutes questions ou suggestions, contacter nous sur : volantstephanois82@gmail.com

ou sur notre NOUVEAU site : <http://volantstephanois82.clubeo.com/> mis à jour en temps réel.